

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 26/09/2025

ID : 030-213002215-20250925-DEL2025_09_069A-DE



MISE EN PLACE D'UN PERIMETRE DE SAUVEGARDE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT



SOMMAIRE

- 01** Préambule et définition du
 périmètre (p.3)

- 02** Les objectifs du périmètre de
 sauvegarde du commerce et de
 l'artisanat à Roquemaure (p.6)

- 03** Cartographie du périmètre (p.9)

- 04** ANNEXES - Avis des chambres
 consulaires - CMA et CCI (p.12)



Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 26/09/2025

ID : 030-213002215-20250925-DEL2025_09_069A-DE



PRÉAMBULE ET DEFINITION DU PÉRIMÈTRE

PARTIE 1

PRÉAMBULE

Pourquoi mettre en place un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat sur le centre-ancien de Roquemaure ?

Petites Villes de Demain et vision de territoire

A l'instar de communes de même taille, la ville de Roquemaure a perdu de son attractivité commerciale depuis plusieurs années. Elle souhaite aujourd'hui maintenir ses commerces, favoriser le développement de nouveaux commerces et avoir une lisibilité du linéaire commercial.

En cohérence avec les travaux entrepris pour requalifier le centre-ville, la commune propose de mettre en place une zone de sauvegarde du commerce pour réguler et sauvegarder l'activité commerciale en cœur de ville. La ville s'est appuyée sur 5 critères pour définir son périmètre de sauvegarde du commerce.

Les 5 critères de définition du périmètre :

L'historicité du commerce. La commune de Roquemaure est une polarité secondaire. Elle dispose depuis toujours d'un certain dynamisme commercial dans son centre ancien, avec une diversité de commerces implantés dans ce secteur.

La dynamique de la zone de chalandise. Roquemaure constitue une polarité sur un axe de passage (Avignon/Villeneuve – Bagnols sur Cèze). De nombreux équipements sont implantés sur la commune et constituent des leviers de flux en direction du commerce : collège, piscine, gymnase, maison de santé, services publics, office de tourisme, Rhône, circuit vélo... On observe une croissance démographique favorable au développement des commerces.

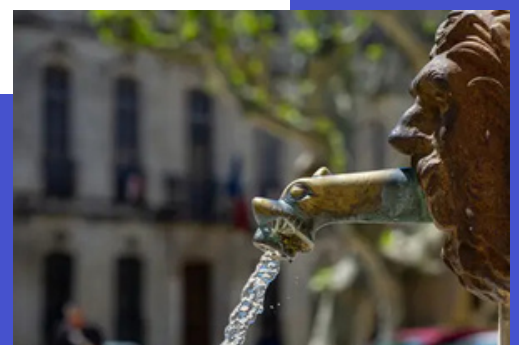
PÉRIMÈTRE DE SAUVEGARDE

La taille, la nature et le type de l'activité commerciale. Dans ce périmètre, on retrouve l'essentiel des petites surfaces commerciales de vente au détail, qui sont davantage concernées par le droit de préemption. Les commerces de plus de 300 m² se situant dans les zones en entrée de ville. Ce périmètre comprend une majorité de commerces alimentaires de petite taille, commerces de première nécessité ou de consommation courante. Et il s'agit essentiellement de commerces indépendants.

L'effritement de son linéaire commerçant et la perte de lisibilité. La disposition des commerces dans le cœur de ville de Roquemaure présente un linéaire effrité, Le Boulevard National est devenu l'artère commerciale principale, alors que les rues adjacentes autrefois commerçantes présentent des devantures isolées, vacantes ou délaissées. Certaines ont déjà été transformées (garage, rdc habité, façade murée), ce qui renforce cet effet « mité » avec un cheminement commerçant interrompu, et moins lisible. En parallèle, plusieurs facteurs menacent la pérennité du linéaire commerçant :

- La création de nouvelles polarités commerciales en entrée de ville dédiée au « tout-voiture »,
- La vacance commerciale et le faible nombre de commerces sur la commune de Roquemaure,
- La dégradation du bâti, et le manque de qualité des façades et devantures commerciales,
- Le développement du e-commerce qui constitue un champ concurrentiel en développement.

La cohérence du projet avec « Petites Villes de Demain ». Dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain », un périmètre d'action a été établi. Il est donc essentiel de garder une cohérence entre les projets, au service de la vision globale portée par la commune. De plus, l'objectif de ce dispositif national est bien de valoriser le commerce en cœur de ville pour le redynamiser. L'ouverture du restaurant « TRIBU » au 9 mai 2025 illustre bien cette volonté de la commune de ramener une offre commerciale de qualité dans son centre ancien.



Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 26/09/2025

ID : 030-213002215-20250925-DEL2025_09_069A-DE



*LES OBJECTIFS DU
PÉRIMÈTRE DE
SAUVEGARDE*

OBJECTIFS

Les objectifs de la mise en place de ce périmètre sont les suivants :

Maintenir une offre commerciale variée. Les commerces présents répondent aux divers besoins des populations de consommateurs (résidents, salariés, touristes). Il convient de préserver et favoriser cette diversité.

Eviter le mitage du linéaire commerçant pour garder une lisibilité de la « promenade commerçante ». Le regroupement des commerces sur un itinéraire reconnaissable et sans discontinuité favorise un parcours marchand clair et agréable pour les usagers. En ce sens, la requalification du Boulevard National engagée par la commune doit répondre à ce besoin de paysage urbain qualitatif et de cheminement agréable et sécurisé.

Maintenir un cœur de ville commerçant, complémentaire aux autres pôles commerçants.

Comme dit précédemment, le commerce s'est étendu aux entrées de villes avec des pôles commerçants constitués de moyennes et grandes surfaces. Il convient de limiter les extensions de ces zones en entrée de ville et de favoriser une différenciation entre les pôles commerciaux tout en maintenant les commerces en cœur de ville.

Favoriser le dialogue avec les commerçants. Il s'agit aussi de les accompagner sur les différentes thématiques : appuyer les initiatives d'une association de commerçants, améliorer la qualité des commerces et des enseignes, creuser les questions de transmission des commerces liés à des ventes ou à des départs en retraite.



Créer une synergie entre le tourisme, le marché et les commerces de cœur de ville.

La commune souhaite que les commerçants puissent bénéficier de flux de fréquentation, au quotidien lors d'évènements tels que le marché hebdomadaire mais aussi lors d'évènements plus ponctuels ou lors de la venue de touristes sur le territoire.

Travailler avec les acteurs locaux à l'amélioration des commerces.

La commune souhaite s'appuyer sur les acteurs publics locaux (notamment la CCI, FOCCAL, ADER) pour le maintien des commerces de proximité, et pour favoriser la diversité des commerces sur le territoire.

S'engager dans l'amélioration du cadre urbain, en faveur des habitants et des commerçants et donc plus généralement des conditions de vie locale.

Il s'agit d'avoir un cadre urbain agréable et sécurisé, des commerces accessibles, et des enseignes qualitatives. Cela est rendu possible grâce à la requalification du boulevard National et de la place de la Pousterle, mais cela devra aussi passer par un investissement des propriétaires et commerçants en ce sens. Pour cela la commune souhaite permettre un accompagnement des commerçants sur l'amélioration de leurs façades, en s'appuyant notamment sur le guide des recommandations architecturales réalisé en 2023 par le CAUE. La commune souhaite aussi repenser les usages urbains liés au stationnement des véhicules autour des questions d'accès, rotation, cohabitation des usages, etc. Cela devra s'accompagner d'actions pour l'amélioration des cheminements dédiés aux modes actifs cyclistes et piétons, ainsi que de la signalétique. Enfin, ce traitement qualitatif est également envisagé sous le prisme des terrasses, grâce à la réalisation d'une charte des terrasses, votée en Conseil Municipal du 13 juin 2024.



Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 26/09/2025

ID : 030-213002215-20250925-DEL2025_09_069A-DE



PARTIE 3

*LA CARTOGRAPHIE
DU PÉRIMÈTRE*

Détail à la parcelle

Liste des parcelles concernées :

Boulevard national et rue de la Fraternité : 0066 ; 0065 ; 0064 ; 0063 ; 0062 ; 0061 ; 0060 ; 0059 ; 0058 ; 0057 ; 0056 ; 0055 ; 0054 ; 0291 ; 0292 ; 0293 ; 0294 ; 0887 ; 0888 ; 0889 ; 0890 ; 0295 ; 0296 ; 0297 ; 0298 ; 0433 ; 0434 ; 1223 ; 1066 ; 0437 ; 0543 ; 0884 ; 0885 ; 0538 ; 0493 ; 0492 ; 0491 ; 0490 ; 0489 ; 0487 ; 0485 ; 0483 ; 0482 ; 0481 ; 0480 ; 0543.

Passage Baudelaire : 0437.

Rue de l'Avenir : 0445 ; 0524.

Rue Guise le Balafré : 0484.

Rue du Cardinal : 0493 ; 0494 ; 0495 ; 0496 ; 0501 ; 0502 ; 0527 ; 0537 ; 0843 ; 1074.

Rue du Palais : 0523.

Cours Gambetta : 0836.

Rue de la Liberté : 0181 ; 0182 ; 0185 ; 0186 ; 0187 ; 0188 ; 0189 ; 0190 ; 0288 ; 0287 ; 0289 ; 0290 ; 0291 ; 0293 ; 0294 ; 0295 ; 0296 ; 0297 ; 0298 ; 0283 ; 0887 ; 0888 ; 1119 ; 1120 ; 1206 ; 0300 ; 1267.

Place de la Mairie : 1206 ; 1207 ; 0914 ; 0915 ; 0304 ; 0305 ; 0306 ; 0280 ; 0281 ; 0864 ; 0952 ; 1328.

Cours Bridaine : 0266 ; 0265 ; 0260 ; 0259 ; 0891 ; 0309 ; 0308 ; 0310 ; 0311.

Rue des Archives : 0264 ; 1220.

Place Clément V : 0255 ; 0254 ; 0341.

Rue du Chapitre : 0339 ; 0338 ; 0337 ; 0336 ; 0335 ; 0333 ; 0332 ; 0331.

Rue de la République : 0191 ; 0193 ; 0196 ; 0197 ; 0271 ; 2070 ; 0238 ; 0881 ; 0882 ; 1220 ; 1198 ; 0261 ; 0257 ; 0256 ; 0258 ; 0259 ; 0270.

Rue Emile Jamais : 0286 ; 0284.

Rue Carnot : 0342 ; 1446 ; 1447 ; 1308.

Rue Thiers : 0157.

Rue Victor Hugo : 0710 ; 0709 ; 0708 ; 0707 ; 0706 ; 1509 ; 1240 ; 1249 ; 0703 ; 0702 ; 0701 ; 0699 ; 0698 ; 1415 ; 1414 ; 0696 ; 0695 ; 0694 ; 1339 ; 1340 ; 1341 ; 0344 ; 0345 ; 0346 ; 0347 ; 0348 ; 0349 ; 0350 ; 0351 ; 0867 ; 0868 ; 0353 ; 0354 ; 1509.

Rue du Pavillon : 0693.

Rue des Remparts : 0356 ; 0359 ; 0365 ; 0367 ; 0368 ; 1362.

Rue Paul Bert : 0357 ; 0358 ; 0360 ; 0361 ; 0362 ; 0363 ; 0364 ; 0366 ; 0369 ; 0370 ; 0371 ; 1362 ; 1361 ; 0373 ; 0656 ; 0655 ; 0654 ; 0653 ; 0651 ; 0650 ; 0986.

Rue de la Victoire : 1222 ; 1496 ; 0432 ; 0434 ; 1223 ; 1066 ; 1067 ; 0437 ; 0540 ; 0541 ; 0543 ; 0883 ; 0886 ; 0915 ; 1144 ; 1175 ; 1168 ; 1170 ; 1145.

Place Châteauneuf : 0530 ; 1073 ; 0951 ; 1326 ; 1425 ; 1052 ; 1118 ; 1170 ; 1175 ; 1242.

Rue Jean-Baptiste Fabre : 1144 ; 1496.

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 26/09/2025

ID : 030-213002215-20250925-DEL2025_09_069A-DE



PARTIE 4

*ANNEXES -
AVIS DE LA CMA
ET DE LA CCI*

Copie conforme de 2025/E/634 le 04-07-2025 16:52



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**
OCCITANIE
GARD

REÇU LE

30 JUN 2025

Mairie de ROQUEMAURE

Nîmes, le Lundi 23 Juin 2025

Réf: XP/SC/ND
Dossier suivi par Nathalie DEMOGUE
☎ : 04 66 62 80 35
✉ : nathalie.demogue@cma-gard.fr

A l'attention de Monsieur Le Maire
Mairie de Roquemaure
1 Cours Bridaine
30150 Roquemaure

Objet : Instauration d'un droit de préemption sur les fonds artisanaux et fonds de commerces.

Monsieur Le Maire,

Dans le cadre de la consultation relative au projet concernant l'instauration d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat sur la commune de Roquemaure, vous sollicitez l'avis de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard et vous nous offrez la possibilité de l'exprimer.

Je vous remercie et vous informe qu'après étude du projet nous n'avons pas de remarques particulières à formuler.

Nous tenons à vous informer que la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard reste à votre disposition concernant les projets d'implantation d'activités artisanales de votre territoire et souhaite fortement s'y associer.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Maire, l'assurance de nos salutations distinguées.

Le Président,

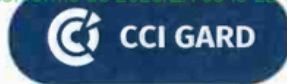
Xavier PERRET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté • Égalité • Fraternité

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT OCCITANIE

GARD : 904 avenue Maréchal Juin - CS 83012 - 30908 Nîmes Cedex 2 - 04 66 62 80 00 - chambre-de-metiers@cma-gard.fr - cma-gard.fr
SIRET 130 027 931 00109

Copie conforme de 2025/E7703 le 22-07-2025 12:03



Nos réf. : Etudes/fd.gpd.pr.fm.cd/25.29
Dossier suivi par :
Fabrice Machelart
☎ 04 66 87 99 16
Fabrice Machelart - urbanisme@gard.cci.fr
Nathalie Papin - n.papin@gard.cci.fr

Madame Nathalie Nury
Maire
Mairie de Roquemaure
1 cours Bridaine
30150 Roquemaure

REÇU LE
22 JUL. 2025
Mairie de ROQUEMAURE

Nîmes, le 07 juillet 2025

Objet :
Périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat

Madame la Maire,

Nous faisons suite à votre correspondance du 12 mai 2025 concernant la mise en place d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat.

Roquemaure dispose d'une offre commerciale importante en centre-ville notamment en produits alimentaires (87 % du CA) ; notre enquête des flux de consommation évalue ainsi l'activité commerciale globale sur la commune de Roquemaure à 21,4 M€ (en 2020 – chiffres en cours d'actualisation).

Toutefois, même si les commerces de moins de 300 m² captent 25 % de ce volume global, le hard discount / supermarché représente à lui seul 61 % de l'activité commerciale.

De plus le taux de captation de Roquemaure est de 20 % mais l'évasion commerciale du secteur de Roquemaure avec 76 % est très marquée sur les produits non alimentaires.

L'Opération de Revitalisation de Territoire permet de mobiliser divers outils réglementaires et de déployer un plan d'actions pouvant intervenir sur les volets aménagements, mobilités, habitat et commerce.

Le souhait de la municipalité de mettre en place un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat s'inscrit dans cette démarche volontariste et le travail réalisé dans le cadre du programme PVD. Ce dispositif répond aux enjeux de maintien sur la commune d'une activité commerciale de proximité de qualité et, ainsi, œuvrer pour renforcer l'offre commerciale en centre ancien.

Concernant la définition de ce périmètre à proprement parler, l'intégration de l'ensemble des rues identifiées en jaune (Bd Nation, Rue de la Liberté est, Place de la Maire) et en rose (Rue de la Fraternité, rue de la Liberté ouest, rue de la République, cours Bridaine, rue du Chapitre, Rue Victor Hugo, rue Paul Bert, place Châteauneuf, Bd Nation est) présentant toutes des fragilités, il nous semblerait opportun de les inclure dans le périmètre.

.../...

111 chemin de la Tour de l'Evêque | CS 40005 | 30032 Nîmes cedex 1
T. 04 66 87 98 79 | www.gard.cci.fr
SIRET 130 022 825 00249

Copie conforme de 2025/E/703 le 22-07-2025 12:03

2

De plus, en termes de représentation cartographique et pour faciliter la lecture du document, il conviendrait d'identifier précisément les parcelles concernées par ce périmètre et non pas uniquement les rues qui les bordent.

Ainsi, les mesures exposées sont de nature à favoriser le maintien de l'activité commerciale dans le cœur de la commune et à contribuer à l'attractivité de la commune.

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Gard est donc favorable à la création du périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat sur la commune de Roquemaure.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous prions de croire, Madame la Maire, à l'assurance de notre considération distinguée.

Fabien Dorocq
Président par intérim



PRÉSERVONS !

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 26/09/2025

ID : 030-213002215-20250925-DEL2025_09_069A-DE



Petites villes
de demain

*MISE EN PLACE D'UN
PÉRIMÈTRE DE
SAUVEGARDE DU
COMMERCE ET DE
L'ARTISANAT À
ROQUEMAURE*

Ce document a été produit en août 2025.